

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 29 n° 1
Mars 2015

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Dévoilement de la politique régionale des aînés (MADA) (28 janvier 2015)

Il y a près de quatre ans, la MRC Pierre-De Saurel lançait sa politique régionale de la famille. De plus, c'est en mars 2013 que la MRC de Pierre-De Saurel s'est engagée dans la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Une démarche ayant comme finalité la présente Politique régionale des aînés que je suis très fier de vous dévoiler aujourd'hui.

L'élaboration d'une telle politique résulte toujours d'une longue série d'étapes. Le Comité régional de la famille, mandaté pour coordonner le tout, a donc entamé la démarche par de la recherche afin de dresser le portrait de la situation des aînés dans notre région. Il a ensuite sondé plus de 800 personnes, organisé 9 séances de consultation publique pour finalement procéder à la synthèse et à la rédaction de la Politique régionale des aînés. Près de deux années de travail ont été nécessaires en tout. Ainsi, vous comprendrez que la Politique régionale des aînés est entièrement à l'image des aînés de notre région puisque nous l'avons conçue avec et pour eux.

Nous vous proposons une politique basée sur la Politique régionale de la famille. Il s'agit, en quelque sorte, du prolongement de cette dernière puisqu'un aîné est, par définition, un membre à part entière de la cellule familiale. Le désir du Comité régional de la famille est donc de développer, à l'échelle régionale, la vision d'une société ouverte aux gens de tous âges avec, d'un côté, la Politique régionale de la famille, et maintenant de l'autre, la mise en place de notre Politique régionale des aînés et de son plan d'action. Ce document se veut un engagement de la MRC à offrir un milieu où il fait bon vivre, vieillir et s'épanouir.

Le Comité régional de la famille s'est fait un devoir d'associer à ce projet les forces dynamiques de notre région afin de présenter une politique correspondant aux caractéristiques, aux valeurs, aux aspirations et aux besoins des aînés de notre territoire. La démarche *Ensemble avec tous nos aîné(e)s*, c'est donc la vision de plus de 1300 aînés d'ici. Un outil incontournable qui permettra aux élus d'orienter leurs décisions en fonction des réalités que vivent ces aînés.

D'ailleurs, au cours des derniers mois, 9 municipalités ont adopté une politique locale des aînés. Celles-ci seront sans doute lancées au cours des prochaines semaines.

Je remercie donc l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de la Politique régionale des aînés, mais en particulier, les membres du Comité régional de la famille pour leur travail soutenu tout au long du processus. Je souligne également l'incalculable collaboration de la Table de concertation Agir pour mieux vieillir, un partenaire essentiel dans l'ensemble de la démarche. Composée de plus de 20 organismes œuvrant avec les personnes aînées sur le territoire de la MRC, elle fut pour nous une source importante d'informations et de réflexions. Enfin, un merci tout spécial à madame Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, pour avoir orchestré avec brio l'ensemble de cette œuvre.

Enfin, au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, je tiens à remercier Messieurs Jacques Renaud et Vincent Deguise, conseillers, pour le travail qu'ils ont accompli au cours des dernières années ainsi que la tâche accompli par les membres du Comité Local MADA.

Ensemble avec tous nos aîné(e)s, c'est l'affaire de toutes et tous!



Olivier Gravel - Maire

Les décisions du conseil

SÉANCE ORDINAIRE

14-11-17 : Bâtiment entrepôt : Le Conseil municipal décide d'acquérir l'immeuble du 306, rue Laval pour la somme de 119 000 \$ qui servira de bâtiment entrepôt pour la voirie de la Ville. (C.P. 14-10-20)

Matières dangereuses : La Ville appuie la résolution de la Ville de Sorel-Tracy relativement au transport des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent. (C.P. 14-10-20)

15-01-19 : Politique des aînés : Le Conseil adopte la politique des aînés de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (MADA) ainsi que son plan d'actions. (C.P. 14-12-15)



**Monsieur
Serge Baron**

siège présentement comme
pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA, et Comité de Protection Civile Municipale.

Le bilan local et régional

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

14-11-18 : (Du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Vincent Deguise et Michel Latour; **Citoyens :** Léon Latour et Alain Kiopini; **De RTFT :** Mme Fariel Benameur, Conseillère environnement, Serge Bérubé, Conseiller Environnement, Mme Anne Laganière, Chef de service environnement, Luc Martel, Environnement, santé, sécurité, Michel Meloche, Cécile Michoux ainsi que Marie Rousseau)

Monsieur Luc Martel, directeur exécutif, nous parle de la concurrence mondiale et leur obligation de baisser les coûts de production afin de rivaliser avec le marché.

Madame Anne Laganière présente le suivi des projets et des investissements majeurs : projet de Havre St-Pierre; à l'aciérie; Parc de l'Ilmélite, etc.

Madame Fariel Benameur fait le suivi de l'air (les instruments de mesure de la qualité de l'air ambiant : des retombées, des particules, etc.), le suivi du SO₂, et son programme de récupération. L'année 2015 servira de rodage de la nouvelle usine.

Monsieur Bérubé fera le suivi du bruit ou des conditions sonores à Saint-Joseph-de-Sorel, du programme d'entretien des correctifs sonores, des alarmes de recul, etc.

Madame Cécile Michoux fait une présentation sur le gaz à effet de serre (GES) : des catégories de gaz, du nombre dans l'atmosphère; des émissions 2011 Québec-Canada, du profil d'émissions 2013 de RTFT, des sources d'émission, des particularités et du « comment réduire les émissions de GES; » du crédit carbone, etc.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (MADA)

14-12-09 : (Olivar Gravel et Vincent Deguise, RQF : St-Joseph, Mathieu Beauchemin et Denis Marion : Massueville; Patricia Salvas, St-Robert; Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire; Ali Durocher : St-Roch, Luc Latraverse, Ste-Anne; Linda Duval, Carrefour Action municipale et famille ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice)

L'objectif de la rencontre est de discuter du graphisme, de l'impression et du lancement des politiques ainsi que d'échanger sur nos différents plans d'actions. Chaque municipalité à l'occasion de partager, de discuter et de bonifier son plan d'action.

Le lancement de la politique régionale s'est déroulé le 28 janvier 2015. Véronique Massé prendra son congé de maternité du 6 avril 2015 au 21 mars 2016.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

82^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-11-06 : (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, directrice-générale, Guy Gérin-Lajoie, FQF Mauricie, Michel Désy, Commune de Berthier, Olivar Gravel, vice-président, représentant des MRC, Luc Lessard, Général Dynamics, Michel Fafard, UPA Lanaudière, François Bélisle, Ville de Trois-Rivières)

La directrice générale présente son rapport portant sur les items suivants : les projets complétés, suivi des cours d'eau aménagés, suivi des plantes envahissantes, les projets en cours et projets à venir.

Le président, Pierre Latraverse, dépose son rapport de ses représentations : entrevue à MATV portant sur l'érosion; sur la sécurité nautique (la navigation de plaisance); du comité consultatif de navigation; du comité de dragage; de la commission d'eau douce; du comité de consultation sur le port de Montréal; des pilotes du St-Laurent, du transport du pétrole sur le Saint-Laurent; (Quel mal choisir! Oléoduc ou bien le transport maritime ou bien le transport ferroviaire, ...).

Les membres font le suivi de certains dossiers dont l'obtention d'un Phénix de l'environnement, (pour la protection et mise en valeur du marais Saint-Eugène, ..) du Forum Saint-Laurent, d'Environnement Canada : réduction de l'impact des inondations sur le milieu bâti; la promotion des usages responsables des ressources en eau; l'augmentation de 20% des superficies en milieux naturels et l'état de la situation de la Table de concertation régionale (TCR).

Les représentants nomment leurs officiers : Pierre Latraverse, président, Olivar Gravel, vice-président, Guy Gérin-Lajoie, secrétaire, Michel Désy ainsi que François Bélisle, Luc Lessard et Michel Fafard, administrateurs.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL- VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-11-27 : (Serge Péloquin et Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Olivar Gravel et Serge Baron, St-Joseph; Alexandre Bélisle et Luc Fortin, Verchères; François Gamache, et Mario Mc Duff, St-Amable; Martin Damphousse et Francis Rinfret, Varennes; Suzanne Dansereau; et Maud Allaire, Contrecoeur; ainsi que Mireille Allatt, sec-très. Adjointe, Yvon Massicotte, sec-très., Louise Boucher, Catherine Liessens et David Vianny).

Les délégués discutent du renouvellement du contrat d'entretien des bâtiments et équipements pour l'année 2015. Ils adoptent le

renouvellement des services d'inspection pour l'année 2015, planifient l'achat du terminus et du garage; adoptent le budget 2015 (quotes-parts : Sorel-Tracy 1 557 318\$; Saint-Joseph-de-Sorel 90 117\$; Contrecoeur 358 611\$; Verchères 253 222\$; Varennes 1 270 767\$; et St-Amable 384 573 \$ pour un total de 3 914 608\$). Budget total du CIT= 11 043 586\$ dont une appropriation du surplus de 400 000\$.

15-01-22 : (Serge Péloquin et Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Olivar Gravel et Serge Baron, St-Joseph; Alexandre Bélisle et Luc Fortin, Verchères; François Gamache, et Mario Mc Duff, St-Amable; Martin Damphousse et Francis Rinfret, Varennes; Suzanne Dansereau; et Maud Allaire, Contrecoeur

Les délégués réalisent les officiers : Alexandre Bélisle, président, Serge Péloquin, vice-président, Yvon Massicote, secrétaire-trésorier et Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe).

Les membres reçoivent deux représentants de la compagnie de transport « Transbus » afin de mieux connaître les différentes problématiques constatées avec les véhicules «New flyer».

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-11-12 : Adoptions : Adoption de la politique régionale des aînés et du plan d'action s'y attachant.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU :

14-11-18 : (Martin Bergeron, ing. Secrétaire-trésorier, Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Michel Péloquin ainsi que André Tremblay et Charles-Éric Noël d'Aquatech)

Les délégués discutent des items suivants : le déneigement; le voile de boues dans les étangs; pour les services professionnels en ingénierie, pour les travaux de réfections aux stations de pompes P-1 et P-8; soumission au cours de l'hiver prochain pour assurer les biens et les responsabilités de la Régie pour une période de 3 ans; tableau des concentrations et des charges pour l'année 2014.

Enfin, M. Olivar Gravel est réélu président et M. Michel Péloquin, vice-président.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU :

14-11-18 : (Martin Bergeron, ing. Secrétaire-trésorier, Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Michel Péloquin ainsi que André Tremblay et Charles-Éric Noël d'Aquatech)

Les délégués prennent connaissance des achats de fin de saison imputés au budget 2014; du surplus accumulé affecté;

Enfin, ils adoptent les prévisions budgétaires 2015 qui atteignent la somme de 1 174 000\$ dont 200 000\$ est ajoutée à la réserve annuelle pour la gestion des boues.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-11-27 : (Serge Péloquin, Olivar Gravel, Alexandre Bélisle, François Gamache, Suzanne Dansereau, Martin Damphousse ainsi que Yvon Massicotte, sec.-trésorier, Murielle Allatt, Louise Boucher, Catherine Liessens et David Viannay)

Les délégués discutent surtout de la vente du terminus et du garage de Sorel-Tracy appartenant à la Régie Intermunicipale de la Gare de Sorel, du calendrier des assemblées, ...

14-11-27 : (Suzanne Dansereau, Olivar Gravel, François Gamache, Alexandre Bélisle, Martin Damphousse ainsi que Yvon Massicotte et Murielle Allatt)

Les délégués réalisent les officiers de la Régie : Suzanne Dansereau, présidente, François Gamache, vice-président, Yvon Massicote, secrétaire-trésorier

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-02-02 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Claude Pothier, ainsi que Luc Airoidi)

Les délégués établissent la marche à suivre pour le remplacement du surintendant et d'un employé qui prend sa retraite. La Régie confie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme EXP au montant de 6 500\$; l'étude de désinfection de l'eau avant la distribution par la mise en place de réacteurs à rayonnement ultra-violet.

LE SAVOIR VIVRE, IL FAUT Y PENSER...

Les citoyens qui ont profité des réfections de nos rues sont très heureux, par contre il y a une problématique en période hivernale. Pour les personnes demeurant, sur le côté du trottoir, c'est un demi-mal. Lorsqu'il y a un automobiliste qui stationne devant l'entrée principale de sa résidence, le véhicule bloque l'accès à son domicile. Heureusement, grâce au trottoir, il y a la possibilité de contourner l'auto, de faire un petit bout sur un trottoir à demi déneigé et d'entrer chez lui. Mais, pour ceux qui sont sur le côté de la bordure, l'accumulation de neige est égale à celle-ci. Il devient impossible de contourner le véhicule car il est collé directement sur la bordure et l'accumulation de neige. Pour les septiques, essayez d'entrer votre épicerie en enjambant et en marchant dans 2, 3 et même 4 pieds de neige. Je suis convaincu que vous maudirez royalement ce contrevenant.

Si vous êtes victime d'un tel manque de civisme à répétition, et que, le sens du civisme est nul chez un récidiviste. Il vous reste une solution, Au même titre que lorsqu'un véhicule bloque votre entrée de garage, vous n'avez qu'à communiquer avec la Sûreté du Québec, qui émettra une contravention.

Jacques Renaud
Conseiller quartier #3

Féerie des lumières

Le conseiller Serge Baron, président du Comité organisateur de la première Féerie des Lumières, désire remercier le maire, les conseillers et tous les bénévoles qui se sont impliqués de prêt ou de loin à l'organisation de la première Féerie des Lumières à Saint-Joseph-de-Sorel qui a eu lieu en janvier dernier. Un merci spécial à monsieur Dany Grenier, du Tim Hortons pour le service **gratuit** de café.



COLLECTE DE SANG

La population de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est invitée à participer, le mardi 17 mars prochain, à la collecte de sang du maire de Saint-Joseph-de-Sorel, monsieur Olivar Gravel. Cette clinique de sang est supervisée par Les Filles d'Isabelle.

Cette importante collecte de sang se déroulera au Restaurant Tracy, 1115, route Marie-Victorin à Sorel-Tracy. Les donneurs sont attendus entre 14h00 et 20h00. L'objectif en don de sang a été fixé cette année à 70 donateurs.

Monsieur Gravel invite personnellement les gens à cette collecte : « Le sang constitue une ressource irremplaçable dont le renouvellement dépend exclusivement de la générosité des donateurs. Chaque don de sang peut contribuer à sauver jusqu'à quatre vies. J'encourage les citoyennes et les citoyens à prendre quelques minutes de leur temps pour offrir ce précieux don de vie ».

Olivar Gravel - Maire



« Journée spéciale d'activités sur glace »

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite toute la population à une journée d'activités sur glace au Centre Récréatif Aussant (aréna) dimanche, le 12 avril 2015.

HORAIRE DES ACTIVITÉS

- 09h00 à 10h45 :** Patinage libre (tous les âges)
11h00 à 12h15 : Patinage en famille et "hockey 6 à 10 ans" (demi-glace).
Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous les jeunes.
- 12h30 à 14h00 :** Hockey pour les "jeunes adultes".
Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous les jeunes.
 (Responsable : Madame Francine Parenteau)
- 12h00 à 14h30 :** Repas, cadeaux, jeux, course au trésor, etc.
- 14h15 à 16h00 :** Hockey Old Timer
 (Responsable: Monsieur Olivar Gravel)

Note : Les équipes de hockey seront formées par le responsable une semaine avant la date prévue des activités.

PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 mars 2015 de 13h30 à 15h30	3 mars 2015 de 13h30 à 15h30	4 mars 2015 de 13h30 à 15h30	5 mars 2015 de 13h30 à 15h30	6 mars 2015 de 13h30 à 15h30
9 mars 2015 ANNULÉ	10 mars 2015 de 13h30 à 15h30	11 mars 2015 de 13h30 à 15h30	12 mars 2015 de 13h30 à 14h45	13 mars 2015 de 13h30 à 15h30
16 mars 2015 de 13h30 à 15h30	17 mars 2015 de 13h30 à 15h30	18 mars 2015 de 13h30 à 14h45	19 mars 2015 de 13h30 à 15h30	20 mars 2015 de 13h30 à 15h00
23 mars 2015 de 13h30 à 15h30	24 mars 2015 de 14h00 à 16h00	25 mars 2015 de 13h30 à 15h30	26 mars 2015 de 13h30 à 14h45	27 mars 2015 de 13h30 à 15h30
30 mars 2015 de 13h30 à 15h30	31 mars 2015 de 13h30 à 15h30	1 avril 2015 de 13h30 à 14h45	2 avril 2015 de 13h30 à 15h30	3 avril 2015 de 13h30 à 15h30
6 avril 2015 de 13h30 à 15h30	7 avril 2015 de 14h00 à 16h00	8 avril 2015 de 13h30 à 15h30	9 avril 2015 de 13h30 à 14h45	10 avril 2015 de 14h00 à 16h00
13 avril 2015 de 14h00 à 16h00	14 avril 2015 de 13h30 à 15h30	15 avril 2015 de 13h30 à 14h45	16 avril 2014 de 13h30 à 15h30	17 avril 2014 de 13h30 à 15h00
20 avril 2015 de 13h30 à 15h30	21 avril 2015 de 14h00 à 16h00	22 avril 2015 de 13h30 à 15h30	23 avril 2015 de 13h30 à 14h45	24 avril 2015 de 14h00 à 16h00
27 mai 2014 de 14h00 à 16h00	28 avril 2015 de 13h30 à 15h30	29 avril 2015 de 13h30 à 14h45	30 avril 2015 de 13h30 à 15h30	1 mai 2015 de 13h30 à 15h00

*Cet horaire est sujet à changement sans préavis

Activités - Aréna Aussant

Tournoi Intermédiaire	Du 14 au 22 mars 2015
Activités familiales - Ville de St-Joseph	12 avril 2015
Tournoi Rio Tinto	Du 13 au 17 avril 2015
Tournoi Féminin	Du 24 au 26 avril 2015
Tournoi Industriel	Du 29 au 3 mai 2015

À PRÉVOIR À VOTRE AGENDA

Tournoi de Golf

9e Édition – 11 septembre 2015

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 8e édition du Tournoi de Golf vendredi, le 11 septembre 2015 au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Surveillez, le site internet de la Ville www.vsjs.ca vers la fin mai des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.

Nous vous attendons en grand nombre !

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

PAYABLE À 100% - 1^{re} activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé.

Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

PAYABLE À 50% - 2^e enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2^e activité la plus chère)

Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

GRATUIT - 3^e enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans, suit un cours à 50\$, paiera 100% - 1^{er} enfant

Simon, 11 ans, suit un cours à 45\$, paiera 50% - 2^e enfant

Marc, 10 ans, suit un cours à 42\$, sera gratuit - 3^e enfant

Simon suit un 2^e cours à 40\$, paiera 100%

Il entre dans un deuxième processus et devient - 1^{er} enfant.

Jean suit un 2^e cours à 38\$, paiera 50%.

Il entre dans un deuxième processus et devient - 2^e enfant.

N.B : Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000\$.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
de ce qui se passe
dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :
31 mars, 28 avril et 28 mai 2015

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2015, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

**Pour information communiquez avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm
Jour: Tous les mardis

Salle numéro: 1
Arrivée: 18h45



**Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

CSBR – SOCCER INSCRIPTIONS

Dates : 19 mars 2015 (18h30 à 21h00)
20 mars 2015 (18h30 à 21h00)
21 mars 2015 (9h30 à 15h30)

Lieu : Centre Culturel (salle Les Beaux-Instants)

Coût : Juvénile : 140 \$
Sénior : 210 \$

Catégories : Garçons et filles nés à partir de 2011

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès-loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire disponible en ligne quelques jours avant le début de la période d'inscription. Cela facilitera l'inscription, pour vous et pour nous !

Tous les enfants nés dans les mois de janvier, février, mars, avril, ainsi que tous les nouveaux joueurs inscrits au CSBR doivent OBLIGATOIREMENT être présents lors de l'inscription pour la prise de photo et la mise à jour des informations pour la carte d'identification. Celle-ci est obligatoire autant pour le soccer local que le soccer compétitif (AA et A). Merci de votre coopération et en espérant que vous soyez nombreux à venir vous inscrire en cette année de Coupe du monde féminine!

Renseignements :
450 743-2000 (www.csbr.ca)

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294

ABABR - BASEBALL INSCRIPTIONS

Dates : 19 et 20 mars 2015

Heures : de 18 h 00 à 21 h 00

Lieu : Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel)
3015, place des Loisirs

Coût : Novice : 90 \$
Autres : 190 \$ (incluant la casquette)

Catégories : Garçons et filles nés de 1997 à 2010 inclusivement

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte valide** du citoyen ou accès loisirs de la personne à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Les chèques doivent être fait à l'ordre de : A.B.A.B.R. (Ass. de baseball amateur du Bas-Richelieu). La date limite pour l'inscription sans pénalité est le 20 avril 2015. Après cette date des frais de 20,00 \$ s'appliqueront.

Notez bien : Le casque protecteur est fourni jusqu'à la catégorie atome. Pour les autres catégories, il doit être déboursé dans l'équipement.

Info : Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec **Richard Robinson au 450 587-3760**

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es)

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit : médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100 % du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50 % dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



À votre service

KINÉSIOLOGUES PARMI
L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Kino
GYM-ATOUT
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

- Abonnement « **Essai d'un mois** » disponible!
- Abonnement « **parent/enfant** » (10 à 13 ans)

Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Prêt de serviettes et cadenas

*Différents types d'abonnements
en fonction de vos besoins!*

AUCUNS FRAIS INITIAUX



COURS DE *groupe*

**PILATES-BALLON
ET PILATES-
BALLON + GLIDING**

Du 7 avril
au 11 juin

**COURS
MAMANS-
BÉBÉS**

Du 5 mai
au 24 juin

**COURS
ABDO-CUISSES-
FESSIERS**

Du 6 mai
au 24 juin



Amikins
3 À 8 ANS

Pour développer les
habiletés motrices de
votre enfant, dépenser
de l'énergie et s'amuser!

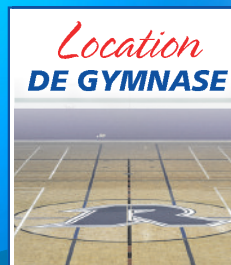


Fêtes
D'ENFANTS
5 À 13 ANS

Venez fêter votre enfant avec
tous ses amis au gymnase du
Cégep : animation, trampoline,
escalade, multisports, chasse
au trésor et plus encore!



BADMINTON
libre
**10 ANS
ET PLUS**



Location
DE GYMNASSE



Escalade
INTÉRIEURE

Centre sportif
du Cégep de Sorel-Tracy

3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

**RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS**

450 743-9127



Suivez-nous
sur Facebook!

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET POUR LES DÉTAILS DES SERVICES!

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

Règlements

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commets une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Centre animalier Pierre-De Saurel

Le tout nouveau centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Coordonnées du centre animalier Pierre-De Saurel

1681, route Marie-Victorin, local 109 à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel : centreatanimalier.pierredesaurel@gmail.com

Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Heures d'ouverture des bureaux :

Mardi au vendredi : 13 h 00 à 17 h 00

Samedi : 11 h 00 à 13 h 00

Ligne téléphonique pour signalement :

Lundi au vendredi : 9 h 00 à 17 h 00

Samedi : 9 h 00 à 13 h 00

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Règlements (suite)

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoins de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui

régissent les règles de vie en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la

réglementation, démontrer de la courtoisie au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amusent dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.



EBI
vous parle!



RAPPEL

**En hiver,
veuillez placer votre
bac roulant, vos
poubelles et sacs à
ordures à l'intérieur
de votre entrée pour
faciliter le
dénéigement.**



**Vous devez
OBLIGATOIREMENT
dénéiger votre bac ou
vos poubelles.**

**Les bacs enneigés
ne seront pas
collectés.**

INFORMEZ-VOUS!

**1 800 781-8111, poste 228
www.ebiqc.com**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin 2015

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux sec et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneu,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona et Patrick Morin de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Métaux

Matériaux Recyclés Sorel-Tracy
450 746-9309

Disposition d'un ordinateur

(si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :

165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :

Sorel-Tracy 450 743-3888

Aide mémoire

SAVIEZ-VOUS QUE?

- 50% de ce que vous jetez à la poubelle peut être recyclé

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre)
- Boîtes de céréales, de lait, de chaussures, d'aliments surgelés, de savon à lessive, etc.
- Tubes et rouleaux de carton
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaires
- Livres



VERRE ET MÉTAL

- Bouteille de vin, d'alcool, etc.
- Bouteille de boisson gazeuse
- Pot de toutes sortes
- Boîte de conserve
- Canette d'aluminium
- Assiette, papier d'aluminium



PASTIQUE

- Contenant de plastique rigide comme : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, yogourt, boisson gazeuse, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide
- Emballage de papier hygiénique
- Sac d'épicerie
- Sac de publi-sac
- Sac de magasin
- Sac à pain
- Sac de nettoyage à sec
- Sac d'aliments congelés ou en vrac



COMMENT RÉCUPÉRER LES PLASTIQUES SOUPLES

Il faut placer dans un seul sac tous les plastiques souples en s'assurant qu'ils soient propres et vides. Enlever les coupons de caisse. Nouer en prévision de la collecte.



QUOI ET POURQUOI RINCER

Ne rincer que les contenants souillés pour la moisissure et les mauvaises odeurs. C'est une question de propreté et d'hygiène. Au centre de récupération, certaines opérations de tri sont effectuées manuellement. Ces travailleurs ont droit à un environnement sain.



AVANT DE METTRE UN OBJET RECYCLABLE DANS LE BAC :

Les cartons doivent être propre (non souillé par des aliments, retirer les papiers cirés des boîtes de céréales, défaire les boîtes, retirer les journaux et dépliants dans le publi-sac, bien nettoyer les contenants, retirer les bouchons et les couvercles, bien nettoyer les boîtes de conserve et rabattre les couvercles à l'intérieur, les sacs doivent être propres, vides et dans un sac nouer.



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Fibres

- Papier/carton souillé ou gras, papier ciré
- Autocollants, papier peint, cellophane
- Papier photo, papier d'emballage métallisé, ciré ou plastifié
- Enveloppes matelassée, objets composés (cartables, etc.)
- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche



Verre

- Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.)
- Ampoules et fluorescents
- Pyrex, porcelaine, cristal
- Céramique et vaisselle (pièces entières ou fragments)



Plastique rigide

- Tous les plastiques no «6» (polystyrène)
- Boîtier de disques compacts (CD)
- Contenants de peinture, huile à moteur, etc. (RDD)
- Tubes et pompes dentifrice
- Produits de caoutchouc (tuyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Métal/aluminium

- Ferraille, tuyaux, clous, vis
- Casseroles, chaudrons, moules à muffins
- Contenants de peinture, solvants, pesticides, aérosols, etc. (RDD)
- Appareils électroniques, électroménagers et petits appareils domestiques
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



Plastique souple

- Emballage de nourriture (chocolat, croustilles, fromage, viande)
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés)
- Sacs de croustilles et enveloppes de friandises (gras)
- Bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)
- Pellicule plastique «Saran warp»



Venez déposer vos **piles usées**, **cartouches d'encre** et **vieux cellulaires** dans le contenant prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.



Objet : La Sûreté du Québec vous met en garde contre les fraudeurs

La Sûreté du Québec désire rappeler à la population quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victime de fraude. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes.

Voici des exemples d'arnaques courantes:

La vente itinérante: un «supposé» ouvrier se présente chez vous pour ramoner votre cheminée. Les coûts étant peu élevés, vous acceptez. L'ouvrier vous dit qu'il fera les travaux dans une semaine, mais que vous devez le payer maintenant. Vous le payez et il ne revient jamais.

Le besoin urgent d'argent : vous recevez l'appel d'un homme qui vous avise qu'un membre de votre famille se trouve dans une situation d'urgence (détention suite à une infraction, caution, droits de douane) et qu'il a besoin de lui transmettre de l'argent au plus vite. Vous consentez à lui faire parvenir un montant d'argent et vous apprenez par la suite qu'il n'avait aucun lien avec ce dernier.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme ou d'une firme d'avocats, faites les vérifications nécessaires avec cette institution.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude.

Objet : Transactions frauduleuses par téléphone

Les enquêteurs du poste de la MRC Pierre-De Saurel mettent en garde les citoyens contre un stratagème de fraudes commises par téléphone. Ils invitent les commerçants à porter une attention particulière aux commandes faites par téléphone et par Internet. Voici quelques conseils pour vous assurer qu'une transaction n'est pas frauduleuse.

Commandes par téléphone :

- Notez les informations nécessaires pour identifier l'acheteur:
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Adresse complète
- Demandez les numéros de téléphone où l'on peut rejoindre l'acheteur le jour et le soir.
- Vérifier leur validité auprès de Canada411.
- Si le paiement s'effectue par carte de crédit, notez :
 - Le numéro de la carte
 - Le nom qui y est inscrit
 - Le nom de la banque émettrice
- Méfiez-vous des commandes importantes et des demandes de livraison rapide.

La Sûreté du Québec recommande aux commerçants de valider tous les informations concernant l'acheteur avant de procéder à une livraison ou à l'expédition de marchandises. Vous pouvez faire pré-autoriser une transaction sur une carte de crédit en communiquant avec l'institution émettrice au numéro de téléphone situé au dos de la carte.

L' I N F - P O L

SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC de PIERRE- DE SAUREL

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Le Comité de Sécurité Publique de la MRC de Pierre-De Saurel s'est associé à la Sûreté du Québec pour faire la promotion du programme **ÉCHEC AU CRIME**. Votre municipalité a été invitée à promouvoir le programme et inciter ses citoyens à dénoncer toute commission d'infraction.

Qu'est-ce qu'Échec au crime?

Actif depuis 1997, Échec au crime est un organisme à but non lucratif, composé d'intervenants bénévoles actifs et dédiés au bien-être et à la sécurité de la communauté qui offre aux citoyens d'agir à titre d'intermédiaire entre le public et le corps policier dans la récolte et la transmission d'informations préservant ainsi votre anonymat.

Soumis à des mesures rigoureuses de traitement de l'information, les intervenants s'assurent d'acheminer les signalements aux autorités policières, tout en conservant votre anonymat.

C'est une méthode éprouvée et efficace afin d'appuyer les forces policières dans leurs efforts de prévention et de résolution de crime. Le programme a déjà permis de résoudre et de faire avancer plusieurs enquêtes dans la MRC De Pierre-de Saurel.

Vous êtes témoin d'un crime?

Si vous avez des renseignements à nous transmettre de manière 100 % anonyme concernant un crime, deux choix s'offrent à vous pour signaler.

Vous pouvez communiquer directement avec Échec au crime en composant le numéro sans frais **1 800 711-1800**. Les intervenants sont à votre écoute 24/7, et ce, peu importe la nature du crime que vous rapportez. Lorsque vous entrez en contact avec eux, un numéro d'appelant vous est automatiquement attribué. Aucun appel n'est retracé ni enregistré.

Ou sur le site internet sécurisé **www.echecaucrime.com**. Une fiche de signalement disponible sur la page d'accueil vous guidera quant aux renseignements à fournir à nos intervenants. Conçu de façon à ce que l'origine de la communication demeure anonyme, le site Internet d'Échec au crime permet de traiter l'information recueillie. **Vous n'avez pas à vous identifier ni à témoigner.**

Votre nom importe peu, votre information, oui!

L' I N F - P O L

SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC de PIERRE- DE SAUREL

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



En plus de vous procurer la tranquillité d'esprit et le sentiment du devoir accompli, signaler un acte criminel peut vous permettre, sur demande, d'obtenir jusqu'à 2000 \$ comptant lorsque l'information que vous transmettez conduit à l'arrestation, l'accusation ou la saisie de biens d'un suspect. Vous recevrez cette récompense de façon anonyme, en toute sécurité.



Soyez un facteur de changement dans votre communauté
en visitant le www.echecaucrime.com

**Échec au crime garantit l'anonymat et protège votre identité.
Vous n'aurez jamais à témoigner.**

Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

1805, boulevard St-Louis, Sorel-Tracy (QC) J3R 5A2 | Tél. : 450 743-7947 Télécopieur : 450 743-9107

Courriel : poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

Autres informations

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA
MRC Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827



à fait son chemin pour devenir le vôtre

DU LUNDI AU VENDREDI

En matinée :

*6h00 - *6h20 - 7h20 - 8h00 - 8h25 - 9h20 - 10h20 - 11h20

En après-midi

12h20 - 13h00 - 14h00 - 15h10 - 16h10 - 16h40 - 17h15

En soirée

18h10 - 19h20 - 20h05

JEUDI ET VENDREDI

Horaire habituel avec départ supplémentaire à 21h15

SAMEDI ET DIMANCHE

*8h30 - 10h30 - 12h00 - 14h00 - 16h00 - 17h10

*réservé la veille.

Pour annulation du 6h00 et 6h20, appeler au 450 742-4545.

Tarification

	Passage unitaire	Carte mensuelle
Tarif ordinaire	4,60 \$	94,00 \$
Tarif réduit*	3,00 \$	63,00 \$

*Le tarif réduit est offert aux étudiants
et aux personnes de 65 ans et plus

450 743-3336
option 2



FAITES la
DIFFÉRENCE...

Préparation à la *RETRAITE ACTIVE*

UNE FORMATION QUI, à partir d'informations et surtout de réflexions sur plusieurs facettes de la retraite, VISE À OUTILLER LES PARTICIPANTS à élaborer un projet de retraite personnalisé.

CONTENU

- LE SENTIER VERS LA RETRAITE (3 H)
- ÊTES-VOUS PRÊTS PSYCHOLOGIQUEMENT? (3 H)
- SANTÉ PHYSIQUE ET ALIMENTAIRE (3 H)
- ASPECTS JURIDIQUES (3 H)
- PERSPECTIVES FINANCIÈRES (6 H)
- PLAN DE RETRAITE (3 H)

QUAND :

Sorel-Tracy : TOUS LES MARDIS : 17, 24 février
et 3, 10, 17, 24 et 31 mars 2015

ou Varennes : TOUS LES JEUDIS : 19, 26 février
et 5, 12, 19, 26 mars
et 2 avril 2015

HORAIRE : de 18h30 à 21h30

TARIF : 199\$ par personne
249\$ par couple



POUR INFORMATION :

SOREL-TRACY : 450 742-6651, poste 5102
VARENNES : 450 929-0852

www.cegepst.qc.ca/adultes-entreprises



HALTE SOLEIL A UN URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Halte Soleil est un organisme communautaire
qui offre du répit aux familles ayant soin
d'une personne vivant avec une
déficience intellectuelle et physique.

Si vous avez du temps à nous consacrer
afin de donner du répit à des proches aidants
S.V.P. contacter Patrice ou Véronique
au 450-742-4959.

404, rue Filiatrault, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec J3R 3S8
T. 450.742.4959 | F. 450.742.3016 | haltesoleil@bellnet.ca



HEURES D'OUVERTURE

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

• Vendredi 18 avril • Lundi 21 avril 2014

COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 14 mai 2015

Troisième versement : 13 août 2015

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 mars, 13 avril et 11 mai 2015

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Vincent Deguise450 742.4379
- Michel Latour450 746.8965
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.